

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du groupe de travail  
chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune  
octroyant le certificat d'études de base au terme de  
l'enseignement primaire, pour les années scolaires 2015-  
2016, 2016-2017 et 2017-2018**

**A.Gt 17-12-2014**

**M.B. 11-02-2015**

***Modifications :***

**A.Gt 22-04-2015 - M.B. 13-05-2015**

**A.Gt 28-10-2015 - M.B. 17-11-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment son article 22, § 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2011 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire;

Considérant la proposition du Service général du pilotage du système éducatif du 25 novembre 2014;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

***Modifié par A.Gt 22-04-2015 ; A.Gt. 28-10-2015***

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 est composé :

1. de six membres du Service général de l'Inspection en charge du niveau primaire ordinaire désignés sur la proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Jean-Luc CORNIA;
- Véronique FERMEUS;
- Patrick MARESCHAL;
- Evelyne RENARD;
- Francis RENIER;
- Philippe ROME;



2. de six instituteurs assurant tout ou partie de leur charge en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> primaire proposés, en ce qui concerne l'enseignement subventionné, par les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs, et après accord des pouvoirs organisateurs concernés :

- Catherine BEAUTHIER;
- Sabine CLOSE;
- Lydie BOVERIE; *[modifié par A.Gt 22-04-2015]*
- Stéphane JEROME;
- Isabelle FARINE *[modifié par A.Gt 22-04-2015]*

- Joëlle VANDERMOOSEN;

3. de six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

- Thierry ERGOT; *[modifié par A.Gt 28-10-2015]*
- Corinne KLEPPER;
- Daniel TOMASETIG;

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

- Anne-Marie LEMOINE;
- Anne WILMOT;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Dominique LEGRAND.

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2011 portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire est abrogé.

**Article 3.** - Le Ministre qui a l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET